

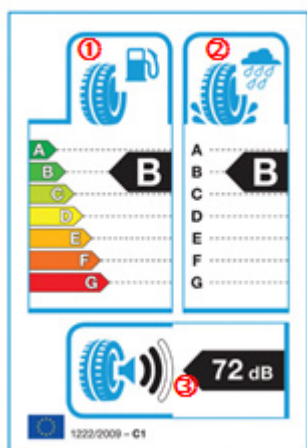
Nouvel étiquetage sur le pneumatique, le « Grading »

A partir du 1er novembre 2012, les pneumatiques pour véhicules particuliers (VP), utilitaires légers (VUL), poids lourds, cars et bus seront soumis à une nouvelle réglementation votée en novembre 2009 au Parlement Européen de Strasbourg. Cette loi est souvent appelée « Grading des pneumatiques » dans la profession (notons que les pneus cloutés, rechapés, tout-terrain, ceux destinés à la compétition ou aux véhicules de collection sont exclus du périmètre).

Dans le cas des VP et VUL, cela se traduira par une étiquette qui devra être consultable lors de l'achat d'un pneumatique.

Résistance au roulement, freinage sur sols mouillés et émissions sonores du pneumatique

Trois performances seront mesurées et affichées sur le pneumatique :



- Résistance au roulement ou consommation de carburant (1 sur le schéma) : noté de A à G (A étant la note maximale). La résistance au roulement est une déperdition d'énergie consécutive à la déformation du pneu au contact avec le sol lors de chaque tour de roue. Cette force est responsable de 20% de l'énergie dépensée par un véhicule thermique et a donc un impact direct sur la consommation de carburant (20%=1 plein sur 5 dissipé par les pneus !)
- Freinage sur sols mouillés (2) : noté de A à F. Cette note correspond aux distances de freinage mesurées dans un test type de freinage d'urgence sur route mouillée.
- Niveau sonore (3) : exprimé en décibels. Cette mesure correspond aux émissions sonores des pneus mesurées à l'extérieur du véhicule lors d'un test type (ce n'est donc pas le bruit perçu à l'intérieur du véhicule).

Des informations précises, transparentes et strictes dans l'intérêt de l'automobiliste

Quels avantages pour le consommateur ?

En premier lieu, l'étiquetage apportera une information pertinente pour faciliter le choix de bons pneus lors d'un changement. En effet, sécurité et coût/rapport qualité-prix sont respectivement les première et troisième attentes des automobilistes français selon une étude TNS-SOFRES parue en

2010. La partie haute de l'étiquette informe donc directement sur ces performances plébiscitées, les niveaux « D » étant laissés vides pour séparer visuellement les meilleurs pneus des moins bons. Le facteur bruit est aussi une attente importante, notamment dans le cadre de l'intégration intelligente de l'automobile dans son environnement.

Performance

Bénéfice

Résistance au roulement	L'écart entre un pneu A et un pneu G est de 0,5L aux 100km, soit une estimation L'Automobile Club de 90€ de gain par an.
Freinage sur mouillé	L'écart entre un pneu A et un pneu F est supérieur à 10m, soit l'équivalent de 2 voitures.
Emissions sonores	3 décibels supplémentaires = un bruit multiplié par 2



Deuxième intérêt : cette information est objective et transparente. Le consommateur ayant besoin de changer ses pneumatiques aura ainsi accès à des éléments partagés de manière uniforme en Europe. C'est une source de renseignement supplémentaire intéressante par rapport aux conseils des distributeurs et manufacturiers qui sont, de fait, moins impartiaux.

Troisième bénéfice : ce cadre juridique est amené à se durcir et va permettre de limiter l'offre aux pneumatiques les plus qualitatifs. Tous les pneus fabriqués après juillet 2012 seront concernés par cette juridiction et, à compter du 1er novembre 2012, les manufacturiers ne pourront plus homologuer de produits étant moins bons que F en consommation de carburant et E en freinage sur route mouillée. A partir du 1er novembre 2014, c'est tous les pneus vendus sur le marché qui devront respecter ces normes. Les manufacturiers devront donc investir en recherche et développement pour pouvoir vendre sur le marché européen (selon Michelin, c'est 70% des produits disponibles actuellement sur le marché qui ne passeraient pas les seuils exigés en 2014). Ne nous inquiétons pas, il restera suffisamment de marques proposées pour répondre à tous les besoins et tous les budgets. En revanche, l'offre sera moins pléthorique et le consommateur se perdra moins dans la diversité des marques méconnues qui lui sont aujourd'hui parfois proposées.

L'Automobile Club vous conseille

L'Automobile Club se félicite de l'arrivée du Grading qui apportera donc plus d'informations au consommateur, sur des produits encore plus respectueux des attentes des automobilistes. Néanmoins, cet étiquetage ne doit pas supprimer la prise de renseignements complémentaire, si l'on ne veut pas être déçu par d'autres caractéristiques des pneumatiques achetés, notamment la longévité. En effet, la longévité est la deuxième attente des automobilistes européens et français, mais ce critère, complexe à tester, n'est pas mesuré par le Grading. Deux pneumatiques pourront ainsi proposer des étiquettes similaires avec des kilométrages pouvant varier du simple au double. Rassurez-vous, L'Automobile Club mènera l'enquête !